



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point sur le recours à la ligne de financement

Suresnes, le 25 août 2026 – 18h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies ARN pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce que le tirage prévu en août 2026 dans le cadre de sa ligne de financement de 2,25 M€ n'a pas été effectué.

Le 24 mars 2026¹, afin d'assurer une plus grande visibilité sur les tirages futurs, Néovacs a annoncé la mise en place d'un calendrier de tirage programmé d'une tranche de 250 k€ (245 k€ net) tous les mois, à compter du mois d'avril 2026 et jusqu'au mois de décembre 2026 inclus, soit un montant cumulé total de 2,25 M€.

À ce jour, le tirage prévu le 17 août 2026 n'a pas été réalisé et la Société n'a pas reçu les fonds correspondants. Le tableau de suivi des tirages et des conversions est disponible sur le site de la Société (rubrique « [Tableau de suivi des valeurs mobilières émises par l'émetteur](#) »).

La Société tiendra le marché informé de l'évolution de la situation.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une activité de R&D autour de ses nouvelles plateformes technologiques mRNA et Lipides et met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels.

Pour plus d'informations : www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie (ainsi qu'en OS souscrites par la fiducie), laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au

¹ [Voir le communiqué du 24 mars 2026.](#)

cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.